

 11<sup>e</sup> PROGRAMME d'intervention **révisé**

# L'agence de l'eau Rhin-Meuse aide LES PETITES ENTREPRISES, L'ARTISANAT...



DÉCEMBRE 2021





En matière de gestion durable de la ressource en eau et de la lutte contre la pollution issue des petites entreprises et de l'artisanat, l'agence de l'eau Rhin-Meuse donne la priorité aux actions d'adaptation au changement climatique, de préservation de la biodiversité, de **réduction des émissions de pollution toxique** et de **bonne gestion des déchets dangereux pour l'eau**.

Les aides sont allouées dans le respect des règles d'attribution de l'encadrement communautaire des aides de l'État à la protection de l'environnement ou, pour certains investissements, dans le respect du règlement des aides de minimis.

Dans le cas d'une création ou de la délocalisation d'une activité, l'agence de l'eau est susceptible d'accompagner ces projets sous réserve de la prise en compte de solutions préventives de gestion des eaux pluviales. Pour les nouveaux sites, les investissements exemplaires sont susceptibles de bénéficier d'une majoration du taux d'aide de référence.



# AIDES

accordées par l'agence  
de l'eau Rhin-Meuse

## TAUX D'AIDE DE RÉFÉRENCE

	MICRO ET PETITE ENTREPRISE - ARTISANAT	AUTRE BÉNÉFICIAIRE (établissements d'enseignement, établissement de soins...)
<b>ÉTUDES</b>	<b>70%</b>	<b>50%</b>
<b>TRAVAUX selon typologie</b>		
<b>1 Économies d'eau</b> (réduction significative des prélèvements)		
<b>2 Opération préliminaire à l'épuration</b> (prétraitement, raccordement au réseau de la collectivité)		
Création ou amélioration des dispositifs d'épuration et leur filière de gestion des boues, y compris d'hygiénisation des boues (taux encadrés)		
<b>3 Technologies propres</b>		
<b>4 Prévention ou réduction des risques de pollutions accidentelles ou par temps de pluie</b> - ouvrage d'épuration - filière et gestion des boues d'épuration	 <b>60%</b>	<b>40%</b>
<b>5 Prévention de la production de déchets dangereux</b> pour les milieux aquatiques		
<b>6 Gestion intégrée des eaux pluviales et végétalisation associée</b> (aménagement extérieurs, voiries, espaces végétalisés) en privilégiant les solutions fondées sur la nature)		
<b>7 Création de zone de rejet végétalisée</b>		
<b>8 Investissements dans le cadre d'une démarche zéro pesticide</b> (lutte biologique, plante couvre-sol, matériel alternatif...)		<b>50%</b>
<b>Restauration, protection des milieux aquatiques et des zones humides</b>		<b>60%</b>
Cours d'eau et gestion du bassin versant		
Ouvrages transversaux et restauration de la continuité écologique		<b>30%</b>
Milieux humides et biodiversité		<b>40 à 60%*</b>
<b>9 Action de sensibilisation, d'éducation, d'information et de communication</b>		<b>40%</b>
Événementiel		<b>30%</b>
Équipement pédagogique pour accueil du public		<b>40%</b> au cas par cas

\* Selon encadrement communautaire



Action concourant à l'atténuation et à l'adaptation du changement climatique



## 11<sup>e</sup> PROGRAMME d'intervention **révisé**

### Une ambition à la hauteur des territoires

#### Dans le cadre de son 11<sup>e</sup> programme d'intervention révisé, face aux urgences écologiques et sanitaires, l'agence de l'eau Rhin-Meuse soutient les projets

de nombreux partenaires (collectivités, industriels et artisans, agriculteurs, associations) nécessaires à l'atteinte des objectifs de bon état et concourant à la résilience et au développement durable des territoires.

Ainsi, l'agence de l'eau donne la priorité à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, à la restauration écologique des cours d'eau et des zones humides, à la biodiversité et à la lutte contre les pollutions toxiques et classiques. L'agence de l'eau Rhin-Meuse protège notre patrimoine commun.

### INFORMATIONS PRATIQUES

Département des aides  
et de l'action territoriale :

**03 87 34 46 96**

**03 87 34 47 04**

Pour formaliser votre demande  
d'aide ou suivre vos dossiers :  
**<https://rivage.eau-rhin-meuse.fr>**

N° vert : **0800 710 325**

L'ensemble des  
documents constitutifs  
du 11<sup>e</sup> programme  
(document intégral,  
synthèse, délibérations...)  
sont accessibles sur le  
site internet  
**[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)**